



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

FAITS DE MATCH

PROCES-VERBAL N° 17

SOUS-COMMISSION « LOIS DU JEU »

Réunion téléphonique : 12 février 2026

Membres participants : M. Patrick DUBOC, Responsable de la sous-commission « Lois du jeu », Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Daniel CHOPART et Thierry LAURENT.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Section « Lois du jeu » de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIERS EXAMINÉS

MATCH n°54483486 : FUSC BOIS GUILLAUME 1 / VATTEVILLE BROTONNE - Seniors Féminin à 11 - Poule unique - 08 février 2026 à 13 H 30

Le match a été interrompu à la 70ème minute de jeu. Le score était de 2 à 1 en faveur du FUSC BOIS GUILLAUME 1 :

- considérant que cette rencontre initialement prévue le 16 novembre 2025 avait été programmée au 08 février 2026, en lever de rideau du match seniors masculin R 2 opposant BOIS GUILLAUME à O PAVILLY,
- considérant que le match avait débuté à 13 H 30 et qu'une pause de 5 minutes avait été observée à la mi-temps,
- considérant qu'à la 60ème minute de jeu les arbitres officiels du match de R2, sont entrés sur le terrain et ont interrompu le match en cours, leur match prioritaire se devait de commencer à l'heure.

La Commission Départementale de l'Arbitrage dit que l'arbitre ne pouvait qu'accepter cette décision et qu'il a fait une juste application des Lois du jeu.

Le dossier peut être transmis à la Commission départementale des compétitions féminines pour suite à donner.

La Secrétaire de séance

Mme Michèle LE BASTARD

Le Responsable de la sous-commission
« Lois du jeu »

M. Patrick DUBOC

